

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} REUNION DE 2007

Séance du 29 juin 2007

CG 07/3^{ème}/I-11

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT
DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX
DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2007**

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation le projet de décision modificative n°1 pour 2007 du SATESE, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion dans sa séance du 22 mai 2007.

L'équilibre général de ce projet s'établit en mouvements réels à **58 331,00 €**.

Les dépenses s'établissent de la façon suivante :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte 20	- Immobilisations incorporelles.....	5 203,00 €
Compte 21	- Immobilisations corporelles.....	5 900,00 €
Total des dépenses d'investissement.....		11 103,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- CHAPITRE 011 - Charges à caractère général

Compte 60	- Achats.....	1 000,00 €
Compte 62 (sauf 621)	- Autres services extérieurs.....	30 918,00 €
- Sous-total des dépenses du chapitre 011.....		31 918,00 €

- CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Compte 633	- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations.....	980,00 €
Compte 64	- Charges de personnel.....	12 330,00 €
	- Sous-total des dépenses du chapitre 012.....	13 310,00 €
	- <u>CHAPITRE 022</u> - Dépenses imprévues.....	2 000,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement.....	47 228,00 €
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES.....	58 331,00 €

L'ensemble de ces dépenses est équilibré par les recettes suivantes :

*** SECTION D'INVESTISSEMENT**

Compte 001	- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....	8 232,00 €
	Total des recettes d'investissement.....	8 232,00 €

*** SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Compte 002	- Résultat de fonctionnement reporté.....	50 099,00 €
	Total des recettes de fonctionnement.....	50 099,00 €
	TOTAL GENERAL DES RECETTES.....	58 331,00 €

* * *

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le projet de décision modificative n° 1 du SATESE pour 2007, tel qu'il vient de vous être présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion réuni le 22 mai 2007,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve la décision modificative n° 1 de 2007 du SATESE qui s'équilibre à 58 331 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,